

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

LANDAU BLACK Nom de produit

TLG1024 Numéro de produit

Non disponible.Á Usage recommandé

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société $\tilde{O}OEUAU|_{\Delta^{\bullet}} \Delta^{\bullet}$ Δ^{\bullet} Δ^{\bullet} Δ^{\bullet} F΀Ü[ઁ ¢^ÁF€Í ÄWWWWWÄÄ Adresse

Ôand ann an

C̀ΠDÁHÎ HËJÏ€Ì Téléphone Site web ,,,Èaa}aĕq[b≷[{ Courriel ā 1 0 * æ e e e E 4 E

Numéro de téléphone d'urgenge CŒPWVÒÔÁG ÁP¦• ÇÎ FHDÁJÎ ËÎÎÎÎ

Fournisseur Non disponible

2. Identification des dangers

Aérosols inflammables Catégorie 2 **Dangers physiques**

> Gaz sous pression Gaz liquéfié Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 1B Cancérogénicité Catégorie 1A Toxicité pour la reproduction Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 3 - effets narcotiques

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 2

expositions répétées

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 3

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé



Mention d'avertissement

Danger Mention de danger

Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024 SDS CANADA

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans

l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du

visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous

clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements 82.81 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu supplémentaires aquatique est inconnue. 82.81 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à

long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
ACÉTONE		67-64-1	42.69
N-Butane		106-97-8	14.82
TOLUÈNE		108-88-3	13.23
PROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER ACETATE		108-65-6	2.27
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE		78-93-3	1.92
1-Méthyl-2-pyrrolidone		872-50-4	0.91
Phtalate de butyle et de benzyle		85-68-7	0.69
noir de carbone		1333-86-4	0.36
ÉTHYLBENZÈNE		100-41-4	0.19
Autres composés sous les niveaux déc	clarables		22.9115

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas

d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés

avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles

cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Ingestion Peu probable du fait de la forme du produit. Dans le cas peu probable de déglutition,

communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

et de la douieur. One exposition protongée peut causer des enters critorniques

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024 09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

Risques d'incendie généraux

Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024 SDS CANADA

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Lors du déplacement des bouteilles. même sur de courtes distances, utiliser un chariot (chariot de transport, chariot à main, etc.) concu pour le transport de bouteilles. L'aspiration inverse de l'eau du contenant doit être évitée. Ne pas permettre le refoulement dans le contenant. Purger l'air du système avant d'introduire un gaz. . Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants entreposés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

Valeur

100 ppm

300 ppm

885 mg/m3

590 mg/m3

Forme

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ETATS-UNIS.	Valeurs lii	mites d	d'exposition	de l'ACGIH
Composants				Type

Composants	1 3 pc	Valcui	
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm	
	TWA	500 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
N-Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod	de de l'hygiène et de la sécuri	té au travail, Annexe 1. Table	au 2)
Composants	Туре	Valeur	,
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
,		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
		500 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3	
•		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		•	

STEL

TWA

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024

MÉTHYLÉTHYLCÉTONE

(CAS 78-93-3)

SDS CANADA

09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	туре	valeur	
		200 ppm	
N-Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3 50 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

chimiques, Réglementation sur la s	santé et sécurité au travail 2	96/97, ainsi modifiée	•
Composants	Туре	Valeur	Forme
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	
(3/13/70/00/0)	TWA	50 ppm	
N-Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm	
	TWA	600 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
PROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER ACETATE (CAS 108-65-6)	STEL	75 ppm	
	TWA	50 ppm	
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Canada. LEMT de Manitoba (Règlei	ment 217/2006. Loi sur la sé	curité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm	
,	TWA	500 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
(6.16.16.66)	TWA	200 ppm	
N-Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Con	trôle de l'exposition à des a	gents biologiques et chimiques	s)
Composants	Туре	Valeur	
1-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3	
ACÉTONE (CÁS 67-64-1)	STEL	750 ppm	
	TWA	500 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	STEL	125 ppm	
,	TWA	100 ppm	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
,	TWA	200 ppm	
N-Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
PROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER ACETATE (CAS 108-65-6)	TWA	270 mg/m3	
(5.15 100 00 0)		50 ppm	
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

omposants	tère du Travail. Règlement sur la Type	Valeur	
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3	
		1000 ppm	
	TWA	1190 mg/m3	
		500 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3	
		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	150 mg/m3	
		50 ppm	
N-Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3	
		800 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3	
		50 ppm	
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 L	imites de contaminants aériens	(29 CFR 1910.1000)	
Composants	Туре	Valeur	
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	PEL (limite	2400 mg/m3	
	d'exposition		
	admissible)		
<u> </u>	5 -1	1000 ppm	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition	435 mg/m3	
100-41-4)	admissible)		
	dailiiosibio)	100 ppm	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE	PEL (limite	590 HQ/H3	
	PEL (limite d'exposition	590 mg/m3	
		·	
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	d'exposition admissible)	200 ppm	
(CAS 78-93-3) noir de carbone (CAS	d'exposition admissible) PEL (limite	·	
(CAS 78-93-3) noir de carbone (CAS	d'exposition admissible) PEL (limite d'exposition	200 ppm	
(CAS 78-93-3) noir de carbone (CAS 1333-86-4)	d'exposition admissible) PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm	
(CAS 78-93-3) noir de carbone (CAS 1333-86-4) ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (d'exposition admissible) PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm	
	d'exposition admissible) PEL (limite d'exposition admissible) 29 CFR 1910.1000)	200 ppm 3.5 mg/m3	

Vale

Indices d'exposition biolo	gique de l'ACGIH			
Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps d'échantillonnag e
1-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-m éthyl-2-pyrrolid one	Urine	*
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxyliq ue	Créatinine dans l'urine	*
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*
TOLUÈNE (CÁS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps d'échantillonnag e	
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*	
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

TOLUÈNE (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

TOLUÈNE (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

TOLUÈNE (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide.

Forme Aérosol Gaz liquéfié.
Couleur Non disponible.
Odeur Non disponible.
Seuil olfactif Non disponible.
pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-187.6 °C (-305.68 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

-42.1 °C (-43.78 °F) estimation

Point d'éclair -104.4 °C (-156.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024 SDS CANADA

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

1.3 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.8 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

2265.11 hPa estimation Tension de vapeur

Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

287.78 °C (550 °F) estimation **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 6.02 lbs/gal Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Inflammable IA estimation Chaleur de combustion

(NFPA 30B)

30.5 kJ/g estimation

Non oxydant.

Propriétés comburantes

Pourcentage de matières

volatiles

92.15

Densité 0.72

COV 4.88 lbs/gal Réglementaire

> 584.92 g/l Réglementaire 2.98 lbs/gal Substance 356.51 g/l Substance

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

dangereuses

Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux

incompatibles.

Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore Matériaux incompatibles Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux

de tête. Nausée, vomissements.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024 09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018 Ingestion

Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

i oxicite aigue	Effets harcotiques.	
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS	S 872-50-4)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	8000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3914 mg/kg
		4.2 ml/kg
	Souris	5130 mg/kg
ACÉTONE (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	5800 mg/kg
	Souris	3000 mg/kg
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100	0-41-4)	
<u>Aiguë</u>	·	
Cutané		
DL50	Lapin	17800 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3500 mg/kg
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 8000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	11700 ppm, 4 heures
	Souris	11000 ppm, 45 minutes
Orale		
DL50	Rat	2300 - 3500 mg/kg
	Souris	670 mg/kg
N-Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
<u> </u>		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures
	Souris	680 mg/l, 2 heures
noir de carbone (CAS 1333		•
Aiguë	,	
Orale		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024

SDS CANADA 09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Rat 6700 mg/kg

Souris 6700 mg/kg

Orale

DL50 Rat 13500 mg/kg

TOLUÈNE (CAS 108-88-3)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 12124 mg/kg

14.1 ml/kg

Inhalation

CL50 Rat 26700 ppm, 1 heures

12200 ppm, 2 heures 8000 ppm, 4 heures 5320 ppm, 8 heures

Souris 5320 ppm, 8 l

400 ppm, 24 heures

Orale

DL50 Rat 2.6 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque un

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

ACÉTONE (CAS 67-64-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

TOLUÈNE (CAS 108-88-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACÉTONE (CAS 67-64-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

The manner

l'homme.

noir de carbone, Fraction inhalable (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

TOLUÈNE (CAS 108-88-3)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Phtalate de butyle et de benzyle (CAS 85-68-7)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

TOLUÈNE (CAS 108-88-3)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024

SDS CANADA

09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour certains organes

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

cibles - exposition unique

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
-------------	---

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
ACÉTONE (CAS 67-64-1))		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 1	00-41-4)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE	(CAS 78-93-3)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	4025 - 6440 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	> 400 mg/l, 96 heures
Phtalate de butyle et de be	enzyle (CAS 85-	-68-7)	
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 0.96 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Shiner perch (Cymatogaster aggregata)	0.47 - 0.56 mg/l, 96 heures
TOLUÈNE (CAS 108-88-3	3)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1-Méthyl-2-pyrrolidone	-0.54
ACÉTONE	-0.24
ÉTHYLBENZÈNE	3.15
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE	0.29
N-Butane	2.89
Phtalate de butyle et de benzyle	4.91
TOLUÈNE	2.73

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

SDS CANADA 11 / 14 09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la

substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux

Détruire conformément à

d'élimination

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

UN1950 Numéro ONU

Désignation officielle de

Aérosols, inflammables

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

2.1 Danger subsidiaire

Sans objet. Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour

Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN1950 **UN number**

UN proper shipping name Aerosols, Flammable

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk 2.1 Label(s)

Not applicable. Packing group

Environmental hazards

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed.

Cargo aircraft only

Allowed.

IMDG

UN1950 **UN** number

UN proper shipping name Aerosols, Flammable

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk 2.1 Label(s)

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Marine pollutant No.

Not available. **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Indéterminé. Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



Informations générales

Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

ACÉTONE (CAS 67-64-1)

MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)

Classe B

TOLUÈNE (CAS 108-88-3)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non

09059 696980 604 Version n°: 01 Date de publication: 23-Mai-2018

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 23-Mai-2018

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.

Nom de la matière : LANDAU BLACK TLG-1024 SDS CANADA